

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 10-69-1902 nommant une commission chargée de procéder à l'adjudication des travaux à effectuer au poste d'El-Aouadda.

n° 10-69-1902

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 octobre 1902

Numéro JO  
n° 69 du 15/10/1902

Date du numéro  
15 octobre 1902

### VISAS

Vu le décret du 18 Juin 1884 rendant applicable à la colonie l'ordonnance du 18 Septmnbre 1844

Vu le cahier des charges pour l'adjudication des travaux de réparation du poste d'El-Aouadda,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Une commnission composée de : MM. le Secrétaire général, président; Amouroux, chef du service des travaux publics; Bouclier, commis des travaux publics; se réunira le 11 octobre 1902, à 8h. du matin, à l'effet de procéder à l'adjudication provisoire des travaux de réparation du poste d'El-Aouadda.

#### Art. 2

— La même commission fonctionnera toutes les fois qu'il y aura des adjudications pour fournitures où travaux.

#### Art. 5

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la colonie.

**A. BONHOURE.**